Zeitschrift: La Croix-Rouge suisse Herausgeber: La Croix-Rouge suisse

Band: 75 (1966)

Heft: 5

Rubrik: Les sections de la Croix-Rouge suisse

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 19.11.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

Les sections de la Croix-Rouge suisse

Les sections locales de la Croix-Rouge suisse et leurs collaborateurs volontaires contribuent pour une très large part à la réalisation des tâches Croix-Rouge sur le plan régional, et la population de notre pays juge la Croix-Rouge au vu de leur activité et de leurs interventions.

Ces 75 sections réparties sur tout le territoire national — dont 32 en Suisse romande, 38 en Suisse alémanique et 5 en Suisse italienne — présentent une grande diversité, due à la structure fédéraliste de notre pays. Elles déploient une activité conforme aux lignes directrices de la Croix-Rouge suisse, mais qui s'adapte cependant aux exigences et contingences locales. La dernière créée est celle de Martigny et environs qui fut fondée en 1954.

La première née est la section genevoise dont la création qui date de 1864 est en fait antérieure à celle du Comité central.

Chaque section, certes à sa petite ou sa grande histoire. Il ne nous a toutefois pas été possible de retrouver la date de fondation de chacune d'elles ni les faits qui provoquèrent cette fondation. Certaines se sont constituées à des époques critiques, parfois au lendemain d'une catastrophe, au cours de la Première et de la Deuxième Guerre mondiale. Il s'agissait alors de lancer une collecte, d'improviser une aide. Les initiateurs de ces actions d'urgence qui devaient être le point de départ d'une activité plus ou moins régulière et permanente et donner en fait naissance à une « section » locale, n'ont pas toujours eu le temps d'établir un acte de fondation en bonne et due forme. Ou bien ces documents se sont égarés... Peu de sections, en effet, peuvent se vanter d'avoir à leur tête en 1966, le même président qu'en 1909 ou 1910, comme c'est le cas, en particulier, à La Tourde-Peilz, section qui se créa, comme celle de Vallorbe, au lendemain du tremblement de terre de Messine. Alors que la section de Bâle-Ville, elle, se vante de n'avoir eu que huit présidents en l'espace de 75 ans!

Telle section du canton de Berne se constitua en 1900, après avoir recueilli 3000 mètres d'étoffe pour pansement destinée au Transvaal où sévissait alors la guerre des Bærs...

La section de Brigue/Haut-Valais est née en 1943 de l'organisation épique d'une action de prises de sang dans les villages, dirigée par le Dr H. Bürgi, ancien Médecin-chef de la Croix-Rouge qui n'était alors que « le capitaine H. Bürgi ». Son aînée, la section de Sierre, fut fondée en 1906 à la suite de l'organisation de « cours d'hygiène pratique et de pansements et couture pour la préparation d'un matériel sanitaire »...

Mais seule, la section de Winterthour peut se prévaloir d'avoir eu dès 1892, un membre d'honneur qui se nommait Henry Dunant...

Genève

Constitution de la section de Genève de secours aux blessés militaires

Ainsi que le relève Pierre Boissier dans sa remarquable « Histoire du Comité International de la Croix-Rouge »: Henry Dunant eut l'idée de créer une section genevoise pour donner le bon exemple et seconder le Comité suisse dont la création avait été préconisée.

Le mot « section » est tiré de la deuxième résolution de la Conférence d'octobre 1863 qui prévoit que « des sections en nombre illimité peuvent se former pour seconder le Comité central auquel appartient la direction générale ». Le procédé est assurément quelque peu insolite de fonder une Société nationale en commençant par l'une de ses sections. Mais l'on espère qu'ainsi d'autres cantons suisses feront de même et que, les organes créant la fonction, le Comité central surgira ensuite. L'entreprise est rondement menée; le 17 mars, la section genevoise tient sa séance constitutive. Les cinq membres du Comité international en font partie, ainsi que le capitaine van de Velde, le Dr Dunant, frère d'Henry et sept autres personnalités de Genève.



On lit dans le procès-verbal de cette séance:

« ...M. Charles Hentsch, absent, a fait savoir à M. Dunant qu'il n'avait aucune opposition à entrer dans la section de Genève. Le général Dufour se déclare prêt à assumer la direction de cette séance en l'absence de M. Moynier, malade.

Après une brève introduction, le président annonce la création de la section de

Le Dr Maunoir aborde les résolutions qui doivent être prises au Congrès qui se tiendra en octobre. Il souligne en concluant en un cordial discours que la création d'une section de Genève est une grande utilité et que son activité est essentielle. M. Henry Dunant fait part au Comité des regrets de M. Moynier de ne pouvoir assister à cette séance.

Il informe la section de Genève que les Drs Appia et van de Velde, tous deux présents à la séance, ont été désignés pour se rendre respectivement en Allemagne et au Danemark pour s'enquérir sur les lazarets de campagne organisés par les sauveteurs volontaires

M. Viollier-Ador tient également l'envoi de délégués de Genève comme répondant au but poursuivi.

Le général Dufour met aux voix la question de savoir si la section de Genève est prête à décider de l'envoi de délégués respectivement en Allemagne et au Danemark.

Le projet est accepté à l'unanimité.

M. Ernest Cramer s'informe pour savoir si nous envisageons d'annoncer la création de la section de Genève et de la rendre publique. Dans sa réponse, le général Dufour dit préférer que l'on envoie en tout premier les délégués. Dans la suite, il conviendra de rendre publique la création de la section de Genève en même temps que l'envoi de dons d'assistance.

La séance est close. Le secrétaire: Henry Dunant... »

et dans celui de la séance du 23 mars 1864 du Comité international:

« ...Présents: Général Dufour, Dr Maunoir et G. Moynier.

Le président informe le Comité que le Dr Appia est parti la veille pour Schleswig et que le Dr van de Velde partira le 29 de ce mois. Tous deux ont des lettres de crédit de 2000 francs qui ont été ouverts par MM. Hentsch & Co. à Hambourg et Copenhague.

Le Dr Maunoir est chargé de prendre contact avec Mme Eynard pour la formation d'un Comité de dames de secours. Le président enverra une lettre au Dr Appia pour lui demander de préciser pendant sa mission les objets les plus nécessaires à fournir.

Dès que le Comité aura reçu des nouvelles de ses délégués, il convoquera la section de Genève renouvelée.

La séance est close.

En remplacement du secrétaire absent: G. Moynier... »

Toutefois, l'existence de cette première société helvétique sera éphémère, car ses promoteurs ont d'autres préoccupations.

A Genève, berceau de la Croix-Rouge, il n'y aura plus pendant 25 ans, d'association répondant au vœu de la Conférence de 1863. C'est le 12 novembre 1889 seulement qu'une assemblée de dames sera convoquée auxquelles sera exposée l'utilité d'une

société féminine de la Croix-Rouge à Genève. Ainsi, la Société genevoise des Dames de la Croix-Rouge se constitue-t-elle le 5 décembre suivant, sous la présidence de Mme Feodor Eynard, dans le but « de préparer tout le matériel nécessaire à une ambulance et de former des infirmières capables de se rendre utiles en temps de guerre ». Comme le déclarent ses statuts, cette nouvelle société forme une section de la société suisse de la Croix-Rouge. Mais il faudra longtemps, semble-t-il, pour que les Dames de Genève soient prises au sérieux par le Comité central...

En effet, le 9 janvier 1891, est constituée la Société des Messieurs de la Croix-Rouge qui obtient d'être considérée comme section genevoise de la Croix-Rouge suisse, sous la présidence tout d'abord de M. Maurice Dunant.

neveu d'Henry, auquel succédera, en 1903, le D^r Lardy.

Elle a pour but de préparer et d'organiser les secours volontaires aux militaires blessés et malades, en temps de guerre et de préparer, en période de paix, du personnel, du matériel et des locaux pour prêter secours, tout en popularisant les principes et l'œuvre de la Croix-Rouge.

En 1911, ces deux Sociétés constituèrent un Comité genevois de la Croix-Rouge et fusionnèrent enfin le 28 avril 1914 en une « Section genevoise de la Croix-Rouge suisse » présidée à l'époque par M^{11e} Alice Favre et dont l'essor qu'elle a pris en un peu plus de 50 ans prouve bien que la décision de collaborer « entre Dames et Messieurs » prise à la veille de la Première Guerre mondiale était la meilleure qui fût.

Vaud

Les Comités de secours du pays de Vaud en 1870/71

Des documents aimablement communiqués par la section lausannoise de la Croix-Rouge suisse apportent quelques données sur les comités de secours à l'œuvre dans le canton de Vaud pendant la Guerre de 1870.

L'Association de secours aux militaires suisses et à leurs familles créée en 1866 et reconnue par le Comité de Genève possédait, semble-t-il, en 1870 une section à Lausanne. Le rapport publié en 1871 par le Comité vaudois de secours aux prisonniers français et aux populations ruinées par la guerre mentionne en effet qu'une part du bénéfice laissé par une vente organisée au Casino de Lausanne en 1871 fut remise à ce comité suisse. Nous ignorons par contre encore quand fut créé celui-ci et les liens exacts qu'il pouvait avoir avec le Comité d'aide aux prisonniers fran-

Quelle est l'origine de ce dernier?

Un premier comité fut fondé à Lausanne en été 1870 pour secourir les blessés français. Il décidait peu après sa création de se transformer en Comité de secours aux prisonniers et aux populations victimes de la guerre. Dans le même temps, d'anciens élèves lausannois de l'Ecole centrale des arts et des manufactures de Paris, réunis au cercle de l'Arc, constituaient également un comité ayant le même but. Les deux comités prirent la sage résolution de réunir leurs efforts et fusionnèrent à fin septembre 1870 en adoptant le titre de Comité de secours aux prisonniers français et aux populations ruinées par la guerre.



Un avis adressé à la presse vaudoise à fin septembre 1870 annonçait la création de ce Comité et demandait instamment à tous les habitants du pays vaudois de constituer dans les villes et villages du canton des comités locaux susceptibles de l'aider dans sa tâche. Le Comité, présidé par le colonel fédéral Th. de Vallières, avec pour vice-président, le professeur J.-F. Astié, comprenait deux sections: section des prisonniers et section des populations. Nous ne pouvons pas nous étendre dans cette note sur son activité telle qu'elle est relatée dans le rapport de près de cent pages publié en 1871. Mais son activité fut considérable, elle recueillit et distribua des secours pour plus de cent trente-deux mille francs.

De nombreuses sections locales furent créées en réponse à son appel: comités de district à Cossonay, Grandson, Moudon, Payerne, Pays-d'Enhaut et Yverdon; comités de cercle à Aigle, Ballens, Gingins, Mézières, Ormont-Dessus, Ormont-Dessous, Oron et Ste-Croix: comités locaux à Aubonne, Avenches, Baulmes, Begnins, Cully, Dullit, Echallens, Giez, Le Lieu, Le Sentier, Lutry, Mathod, Nyon, Ollon, Onnens et Corcelles, Valleyres-sur-Rances, Vevey et Vuillerens; et même un sous-comité à Goumoens-la-Ville. Notons l'existence à Vevey de deux comités: le Comité français de Vevey et le Comité veveysan de secours aux blessés. Le Comité du district de Moudon fut créé, semble-t-il, par la fusion de deux œuvres préexistentes, un Comité des blessés et un Comité pour les populations civiles.

Si l'on ne peut rattacher de façon formelle ces divers comités de secours de 1870 à la Croix-Rouge vaudoise de 1890, il est permis cependant de voir en eux les précurseurs des futures sections vaudoises de la Croix-Rouge suisse.

Cette «Société vaudoise de la Croix-Rouge» a été créée à Lausanne le 29 novembre 1890. Pendant les premières années, elle a surtout été une société lausannoise, puis quelques personnes dans le canton se sont intéressées à ce mouvement, entre autres à Vevey, à Morges, à Yverdon, à Ste-Croix et à Payerne. En 1897 elle comptait 678 membres, en 1903, il y en avait 821. En 1910, le Comité décida la fondation d'un certain nombre de sous-sections dans le canton. En 1937, il y en a 16: Aigle, Aubonne, Chésières, Coppet, Echallens, Lausanne, Montreux, Morges, Nyon, Payerne, Rolle, St-Croix, La Tourde-Peilz, Vallorbe, Vevey, Yverdon auxquelles s'ajoutent bientôt Château-d'Œx, Cossonay et Moudon.

En 1966, la Croix-Rouge suisse dénombre 17 sections vaudoises qui sont: Aigle, Aubonne, Echallens, Lausanne, Lavaux, Montreux, Morges, Moudon et environs, Nyon, Payerne, Pays-d'Enhaut-Château-d'Œx, Rolle, Ste-Croix, La Tour-de-Peilz, Vallorbe, Vevey, Yverdon.



Neuchâtel

Procès-verbal de la Première assemblée du Comité de la Croix-Rouge neuchâteloise

« ...Le comité provisoire de la Société cantonale neuchâteloise de la Croix-Rouge a été convoqué pour la première fois, le 30 avril 1890, à 16 h au Cercle du Musée.

30 avril 1890, à 16 h au Cercle du Musée. Quatre membres assistaient à cette séance: MM. Lardy de Perrot, Neuchâtel; Bovet, directeur de l'Arsenal de Colombier; Dr Morin, Colombier, et Ritter de Serrières.

Plusieurs des membres absents s'étaient fait excuser: ce sont MM. Jean de Montmollin, Dr Henri de Montmollin et Dr Pettavel du Locle.

Le DrMorin ouvre la séance et demande aux membres présents si malgré leur nombre restreint, ils désirent constituer définitivement le comité cantonal de la Société de la Croix-Rouge. Le pasteur Lardy répond par la proposition ferme de déclarer la société fondée. Cette manière de voir a été adoptée; le Dr Morin communique au comité les diverses circonstances qui l'ont amené à prendre l'initiative de la création, dans notre canton, d'une section de la Société centrale suisse de la Croix-Rouge:

La première idée de fonder une association internationale ayant pour but de prendre sous sa protection les blessés et le personnel sanitaire, en les neutralisant, est due à Monsieur Henri Dunant de Genève. C'est ensuite de son livre, intitulé « Souvenir de Solférino » que la Convention de Genève fut décrétée par les différents pays siégant au Congrès en 1864, dans cette ville.

Actuellement (1890), 37 Etats des deux mondes font partie de la Croix-Rouge. Cet emblème fut proposé par le Général Dufour et a été accepté partout comme une sauvegarde pour les malheureux blessés militaires et pour le personnel militaire et civil, appelé à leur donner les soins.

Il a été reconnu depuis très longtemps que le personnel sanitaire des armées est absolument insuffisant pour subvenir aux besoins qui se présentent après de grandes batailles. Cette insuffisance sera plus marquée encore dans les guerres prochaines (sic) où des effectifs très nombreux seront mis en présence sur un point très restreint!

Or, le Congrès de la Croix-Rouge à Berlin, en 1869, a prouvé que pour être efficaces, les sociétés civiles de secours aux blessés, se rattachant aux principes de la Croix-Rouge, doivent être organisées d'une manière nationale, c'est-à-dire que chaque Etat doit établir chez lui une Société de la Croix-Rouge et la développer d'une manière nationale.

nière indépendante, tout en restant fidèle aux idées et aux déclarations de la Convention de Genève.

La Suisse entra dans cette idée... un peu tardivement et ce n'est qu'en 1882 qu'une réunion peu nombreuse fonda à Olten la Société Centrale suisse de la Croix-Rouge. Cette Société a pour but:

1º de former un fonds suffisant pour être employé en cas de guerre aux soins aux blessés:

2º de préparer, en temps de paix, des approvisionnements de pièces de pansements et de mobilier de lazaret;

3º de chercher à créer un personnel capable d'infirmiers et de garde-malades.

En 1888, la Société suisse adressa une invitation aux cantons pour les engager à former des sociétés cantonales de la Croix-Rouge, lesquelles pourraient se subdiviser en section de district. Cet appel a été entendu dans beaucoup de cantons.

Le canton de Neuchâtel ne peut rester étranger à ce mouvement humanitaire et patriotique. Monsieur Morin lit ensuite deux lettres encourageant vivement les promoteurs de la Croix-Rouge à aller de l'avant avec zèle et confiance. Il rend ensuite hommage à l'activité de la Société neuchâteloise de secours aux blessés qui a fonctionné en 1870 et 1871 avec tant d'éclat et de succès. La Croix-Rouge neuchâteloise relève le flambeau de cette société actuellement dissoute... »

La section neuchâteloise de la Croix-Rouge suisse a ainsi été fondée le 17 novembre 1890, sous la présidence de M. Jean de Montmollin. Elle s'intitule aujourd'hui: section de Neuchâtel, Vignoble et Val-de-Ruz et, sur le plan cantonal se partage maintenant le travail avec les sections de de La Chaux-de-Fonds, du Locle et du Val-de-Travers.







Fribourg, Valais Jura bernois

Terminant le « tour de Romandie » des sections de la Croix-Rouge suisse, citons encore que le canton de Fribourg en dénombre deux (Fribourg, Gruyère), le Valais francophone quatre (Martigny, Monthey, Sierre et Sion) et le Jura bernois quatre aussi (Delémont, Jura sud, Franches-Montagnes et Porrentruy-Ajoulote).

La formazione di soccorritori ben istruiti e atti a curare i feriti e i malati è stato uno dei primi compiti spettanti alla Croce Rossa e alle singole Società nazionali che si sono create nel mondo conformemente alle risoluzioni della Conferenza della Croce Rossa internazionale dell'autunno 1863. Perciò la Sezione di Bellinzona della CRS organizzò già nel 1912 il primo «corso samaritano» per le sue collaboratrici volontarie, che si distinsero, particolarmente, svolgendo attività esemplare nei lazzaretti durante l'epidemia di grippe del 1918. Del folto gruppo, molte sono le scomparse, ma alcune svolgono ancora proficua attività e precisamente le



signore Teresa Rossi-Ostini, Michelina Postizzi-Biaggi, Amelia Galliard-Andreazzi e le signorine Silvietta Conti, Resy Stoffel e Maria Ulrich.

La sezione ricorda con un pensiero riverente l'indimenticabile Cornelia Tanner fervida animatrice di attività.

Cento anni di Croce Rossa svizzera

La Svizzera non fu sempre il paese della pace totale. Guerre ed agitazioni sono, per uno stato, le malattie dell'infanzia: fortunato il paese che ne esce rafforzato, con il sentimento vivo di voler trarre, dall'esperienza, programmi di vita per il futuro. Tra il 1848, anno della prima costituzione, e il 1871 la Svizzera dovette a più riprese occupare le frontiere causa le guerre che vi si combattevano nelle vicinanze. Dovette anche occuparsi di disordini interni, come quelli di Neuchâtel. In particolare i soldati della Confederazione furono chiamati per tema che i disordini scoppiati nel 1849 nel Granducato di Bade non si allargassero oltre le nostre frontiere, altri allarmi per le guerre d'Italia del 48, del 49 et del 59. Il pericolo più grave si fece sentire al momento della Guerra franco-tedesca del 1870 a 71.

Scrivono gli storici che hanno composto il volume « 650 anni di storia svizzera » che in quel momento il Governo federale proclamò la neutralità della Svizzera e dell'alta Savoia e, conformemente agli atti del 1815, fece occupare le frontiere dalle truppe comandate dal generale Herzog, di

Le guerre di questo periodo stanno alla base della fondazione della Croce Rossa svizzera, creata a Berna il 17 luglio 1866, per iniziativa del generale Henri Dufour e del consigliere federale Jakob Dubs. Non portava ancora il nome di Croce Rossa, ma quello di...

Società di soccorso ai militari e alle loro famiglie

Risorse finanziarie limitate non le permisero, tuttavia, di secondare efficacemente il servizio militare dell'esercito e poichè, in quei tempi, ancora non si parlava di attività crocerossina per i tempi di pace le sezioni regionali si staccarono ad una dall'organizzazione centrale e l'ultima assemblea dei delegati, svoltasi il 17 aprile del 1871 proclamò l'indipendenza completa delle associazioni cantonali.

Davvero singolare appare, a quanti sfogliano gli annali della Croce Rossa svizzera, il fatto di una quasi indifferenza del nostro paese per una istituzione che pure era sorta per iniziativa svizzera. Infatti già nel 1869, alla conferenza internazionale delle società Croce Rossa di Berlino, si affermava il principio che « per poter efficacemente occuparsi dei feriti in tempo di guerra, la Croce Rossa avrebbe dovuto essere organizzata su piano nazionale, in ogni paese, già in tempo di pace ».

Ma gli svizzeri, forse, si sentivano ormai protetti dal Comitato internazionale che svolgeva la sua azione da Ginevra. La società di soccorso, dunque, si prodigò nell'assistenza a feriti ed ammalati della Guerra 1870 a 71. Si ebbero allora in particolare le azioni per l'ospitalizzazione in Svizzera delle truppe di Bourbaki. Entrarono da Les Verrières e da Sainte-Croix 85 000 soldati francesi, internati poi in ogni regione del paese. Alla fine della guerra la Francia versò al nostro paese, per tale assistenza, 12 milioni di franchi.

Terminata la guerra, la società di soccorso si sciolse e consegnò al Consiglio federale i fondi rimanenti: 20.000 franchi.

Due ticinesi versavano due franchi

Ma come poteva la Svizzera non avere una Croce Rossa nazionale? Nel 1882 la ripresa: il 25 aprile si riuniscono ad Olten i delegati delle diverse istituzioni di utilità pubblica e fondano la « Società centrale svizzera della Croce Rossa ».

Prime difficoltà, naturalmente finanziarie e organizzative. Dove si troveranno i fondi?

« Se tutti gli svizzeri diventeranno membri della Croce Rossa, versando una tassa di un franco... »

Corre già allora nel paese l'illusione della grande unione: una illusione che, ad ogni modo si fa realtà viva, cosicchè ancor oggi non si rinuncia a quella simbolica offerta di un franco, quando nel mese di maggio, si offre in vendita il distintivo.

Altro leitmotiv:

« Le donne saranno il nerbo della Croce Rossa. Tutte le donne svizzere si mettano al servizio del prossimo e della pace, con amore. »

Le donne svizzere hanno risposto e rispondono. Le basi dunque ci sono. Vi è da affrontare l'organizzazione generale. Vi sono troppe associazioni, con statuto individuale: sono 45 in tutto il paese ed a loro si aggiungono 394 persone che hanno dato adesione individuale alla Centrale.

E i conti? Riferiamo quelli del 1884.

Entrate

45 associazioni versano Fr. 512.50 394 soci Fr. 408.60

Uscite

Si versarono Fr. 75.— alle diaconesse; si spesero Fr. 100.— per un corso di Samaritani; all'associazione sanitaria militare si passarono Fr. 132.50.

I rapporti finanziari si riferivano ai conti di tre anni! Le relazioni sulle attività generali parlavano della lotta strenua condotta contro privati e società, perseguenti scopi estranei alla Croce Rossa, e che il segno Croce Rossa utilizzavano a scopi commerciali. Pochi rispondevano agli appelli, il numero dei soci non aumentava. Chi capiva la Croce Rossa?

Sorgevano intanto difficili problemi giuridici riguardanti gli aiuti da dare ai militari in tempo di guerra: la Croce Rossa svizzera poteva portarsi oltre le frontiere? doveva chiedere l'internamento su suolo nazionale? Gli insorti son da considerare « militari »? Hanno diritto ad essere soccorsi?

Il Ticino

In questo quadro generale come si inseriva il Ticino? Dagli elenchi dei soci veniamo a sapere che, nel 1886, esistevano due soci ticinesi paganti un franco a testa al Comitato centrale. Ma anche altrove non vi era da stare allegri: Zurigo è il nucleo più forte con 542 soci individuali e 10 associazioni membri. Negli altri cantoni andiamo dagli 80 membri di Argovia, al solo membro di Friborgo e di Vaud. Nel 1895 anche il Ticino si annuncia con una sola persona iscritta. Sorgono le sezioni un poco ovunque, nonostante le difficoltà, e si fissano i compiti, rimasti attuali fino ai nostri giorni:

servizio per l'esercito raccolta e cura del materiale formazione di personale curante cure agli ammalati distribuzione di indumenti.

Ci fermiamo qui. Ormai la Croce Rossa sta assumendo il volto che le conosciamo e aspetti giuridici precisi.

Ma soltanto nel 1910, finalmente, la « protezione del segno Croce Rossa e del nome » è garantita da una legge federale e soltanto il 23 marzo del 1914, la Società centrale assume definitivamente il nome di « Croce Rossa svizzera ». Oggi, questa Croce Rossa svizzera, conta 75 sezioni regionali, raggruppanti 61 079 membri individuali e 1655 membri collettivi. Nonchè sei istituzioni ausiliarie:

la Società svizzera delle truppe sanitarie

la Federazione svizzera dei samaritani l'Associazione svizzera delle infermiere e degli infermieri diplomati l'Associazione degli stabilimenti ospedalieri svizzeri la Società svizzera di salvataggio la Guardia aeronautica svizzera di salvataggio.

All'estero

Ancor prima di divenire « Croce Rossa svizzera » si richiedevano alla nostra associazione interventi su suolo straniero. Nel 1908 a Messina, per assistere le vittime del terremoto, nel 1922 in Russia, per la carestia minacciante le popolazioni.

Nell'Africa del sud, al tempo della guerra dei boeri, andarono tre medici svizzeri: René Koenig, Fritz Suter et J. de Montmollin. La missione doveva durare sei mesi e si compi, nonostante le difficoltà. Scrivevano i medici nel rapporto presentato entro il 1901 al Comitato:

«Causa mancanza di fondi abbiamo dovuto rinunciare a farci accompagnare da infermieri, ma avevamo a disposizione dell'ottimo materiale, imballato a dovere dal dott. Sahli di Berna, entro 35 casse solide, chiuse a chiave. Facciamo notare un piccolo particolare: la croce rossa su fondo bianco non basta per evitare ogni errore. Bisognerà aggiungere, in avvenire, su ogni cassa, in tutte lettere, la definizione "Croce Rossa svizzera". L'omissione fu causa di contestazione al deposito della Croce Rossa del Transvaal a Pretoria. Bisogna però aggiungere che l'iscrizione figurante con pittura all'olio o creta rossa sul nostro furgone e su tutte le valige con indirizzo "Cape Town" non impedì che le valige fossero aperte e non impedì che il furgone errasse per venti giorni nella Colonia del Capo, senza trovar la giusta direzione.»

La strada del bene è sempre irta di difficoltà! i.c.

1913: Guerre balcaniche

Il dott. Emilio Bianchi di Lugano, che fu per numerosi anni presidente della locale sezione e del Consiglio direttivo della Croce Rossa svizzera è stato tra i primi ticinesi chiamati dalla Croce Rossa oltre le frontiere della patria. I suoi ricordi sono ancora oggi precisi ed è grazie alla sua cortesia che abbiamo potuto raccogliere le interessanti notizie che seguono.

La prima partecipazione attiva di sanitari ticinesi alla Croce Rossa svizzera avvenne nel 1913. Nella primavera del 1913, rispondendo a un appello del medico in capo della Croce Rossa svizzera, colonello Bohny, due medici ticinesi, Alfredo Vella e Emilio Bianchi si sono annunciati per prestare la loro opera nella guerra balcanica. Unitamente a un gruppo di altri medici confederati e a personale sanitario, partivano per la Serbia, per la Grecia e l'Albania dove sono rimasti poco meno di 3 mesi. La loro opera, non scevra di pericolo, consisteva oltre alla cura dei feriti, particolarmente nella cura e nella profilassi contro le malattie infettive: malaria, tifo esantematico, vaiuolo, colera che più che le armi da fuoco decimavano le armate e le popolazioni civili. La mancanza di medicinali, di personale sanitario e di interpreti nelle diverse lingue parlate nei Balcani (croato, serbo, albanese, greco, turco) ostacolavano notevolmente l'attività dei medici volontari della Croce Rossa che seguendo le diverse armate ne condividevano le vicissitudini, gli strapazzi e la vita dura della guerra. Il compito era molteplice: migliaia di prigionieri turchi nelle fortezze e negli ospedali di Scoplie, di Belgrado, di Durazzo dovevano essere vaccinati contro il vaiuolo. In altri casi, compito ancora più importante, si doveva prendere le misure profilatiche contro il tifo, il colera, la malaria, malattie che facevano un numero elevato di vittime.

L'alloggio della missione era quasi sempre di fortuna: ora sulla paglia nei cortili delle masserie, ora sui tappeti delle moschee. Uno dei partecipanti alla missione svizzera, un medico di Briga, ha dovuto soccombere ad un'infezione di febbre esantematica.

Estratti di corrispondenze inviate ai quotidiani ticinesi dal dottor Emilio Bianchi durante la guerra balcanica

Belgrado 15 aprile 1913

Ho lasciato Lugano con gli auguri degli amici, alcuni dei quali mi vedevano già ritornare col naso e con le orecchie monche. A Berna, all'ufficio centrale della Croce Rossa, mi unii ad altri 5 medici provenienti da diverse parti della Svizzera e così la nostra spedizione era al completo.

Alla sera alle 8 eravamo nel treno diretto per Zurigo e solo dopo 20 ore di viaggio abbiamo raggiunto Vienna.

Il giorno seguente, alle 8 di mattina eravamo già in una vettura diretta per Belgrado che raggiungemmo alle 10 di sera. Il Console Svizzero in Serbia signor Vögeli era ad attenderci alla stazione e fu solo grazie a lui che, spiegando lo scopo della nostra missione, ci fu risparmiato il disturbo della Dogana, del resto molto severa in Serbia, specialmente ora che siamo in tempo di guerra.

Degli uomini, già oltre la quarantina, con l'aspetto ben poco militare nel loro costume bruno da contadini, armati di vecchi fucili e baionette in canna, erano di guardia alla nostra sortita della stazione. Erano questi i primi soldati serbi che vedevamo e ci domandammo se questi erano i valorosi combattenti di Monastir e di Kumanovo. Seppimo che questi erano i richiamati di III categoria: i giovani sono tutti laggiù attorno a Scutari e verso Costantinopoli.

Il capo del servizio sanitario ci comunica la nostra destinazione, 3 di noi vennero mandati in diversi paesi a Sud della Serbia, mentre il dott. Tschieder ed io restiamo nel padiglione militare dell'ospedale di Belgrado.

Mi rincrebbe dapprima poichè era mio desiderio di portarmi più vicino al campo della guerra. Una grande confusione regnava nel servizio sanitario: vi erano una quantità di medici forestieri, di cui una parte si lamentava perchè sovraccarichi di lavoro, altri invece passavano per mancanza di lavoro quasi tutta la giornata al caffè.

Finalmente gli ammalati arrivarono; in 24 ore il mio padiglione era al completo; al mio servizio era un robusto contadino di circa 50 anni; era un soldato della III chiamata, come li chiamavano i serbi. Indossavano i loro abiti di contadini, sandali, giacca e bolero e grossi berrettoni di pelo.

Il vero servizio di infermieri era fatto da uomini del Landsturm (tutti sul tipo del contadino che era al mio servizio), i poveri infermieri facevano il loro servizio come potevano, ma erano molto male addestrati e del servizio sanitario non avevano nessuna idea.